

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/4/41
DOSSIER N°6252**

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ORGANISATION DU
CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN 2024**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Héliène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Héliène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Isabelle PENICAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ORGANISATION DU CONCOURS
NATIONAL LIMOUSIN 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2024-04/4/41 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'attribuer l'aide à FRANCE LIMOUSIN SÉLECTION pour la réalisation du CONCOURS NATIONAL LIMOUSIN dont le montant s'élève à **50 000,00 €** qui se déroulera du 13 au 15 septembre prochain à la Souterraine ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que le montant sera imputé au budget départemental, chapitre 65, article 65748, fonction 6312.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET